0.a. Objectif

Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

0.b. Cible

Cible 5.3 : Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage d'enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

0.c. Indicateur

Indicateur 5.3.1: Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans

0.e. Mise à jour des métadonnées

2022-03-31

0.f. Indicateurs connexes

La prévalence du mariage d'enfants peut être interprétée parallèlement à d'autres indicateurs sur le bien-être des filles et des femmes, y compris ceux sur la santé des femmes dans le cadre de l'objectif 3, ceux sur l'éducation dans le cadre de l'objectif 4, ceux sur le statut des femmes dans le cadre de l'objectif 5 et ceux sur la violence à l'égard des femmes dans le cadre de l'objectif 16.

0.g. Organisation(s) internationale(s) responsable(s) de la surveillance mondiale

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

1.a. Organisation

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

2.a. Définition et concepts

Définition:

Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans

Concepts:

Les unions formelles (c'est-à-dire les mariages) et informelles sont couvertes par cet indicateur. Les unions informelles sont généralement définies comme celles dans lesquelles un couple vit ensemble pendant un certain temps, avec l'intention d'avoir une relation durable, mais pour lesquelles il n'y a pas eu de cérémonie civile ou religieuse officielle (c'est-à-dire la cohabitation).

2.b. Unité de mesure

Pourcentage (%)

2.c. Classifications

L'indicateur englobe toutes les unions formelles et informelles (de cohabitation). À des fins de comparabilité, l'âge de 18 ans est utilisé comme norme entre les pays comme âge commun de la majorité, bien que le seuil entre l'enfance et l'âge adulte varie d'un pays à l'autre, tout comme l'âge légal du mariage.

3.a. Sources de données

Les enquêtes auprès des ménages, telles que les MICS et les EDS, qui sont soutenues par l'UNICEF, permettent de recueillir des données sur cet indicateur dans les pays à faible et à moyen revenu et ce depuis la fin des années 1980. Dans certains pays, les données sont également recueillies par le biais de recensements nationaux ou d'autres enquêtes nationales auprès des ménages.

3.b. Méthode de collecte des données

- L'UNICEF entreprend un vaste processus consultatif de compilation et d'évaluation des données provenant de sources nationales aux fins de la mise à jour de ses bases de données mondiales sur la situation des enfants. Jusqu'en 2017, le mécanisme utilisé par l'UNICEF pour collaborer avec les autorités nationales afin d'assurer la qualité des données et la comparabilité internationale sur les indicateurs clés pertinents pour les enfants était connu sous le nom de rapport de données par pays sur les indicateurs pour les objectifs (Country Data Reporting on the Indicators for the Goals (CRING)).
- À partir de 2018, l'UNICEF a lancé un nouveau processus de consultation par pays avec les autorités nationales sur certains indicateurs mondiaux des ODD liés aux enfants, pour lesquels il est gardien ou co-gardien, pour répondre aux normes et directives émergentes sur les flux de données pour la déclaration mondiale des indicateurs des ODD, qui mettent fortement l'accent sur la rigueur technique, l'appropriation par les pays et l'utilisation des données et statistiques officielles. Le processus de consultation a sollicité des commentaires directement des bureaux nationaux de statistique, ainsi que d'autres organismes gouvernementaux responsables des statistiques officielles, sur la compilation des indicateurs, y compris les sources de données utilisées, et l'application des définitions, classifications et méthodologies convenues au niveau international aux données provenant de cette source. Une fois examinés, les pays peuvent faire part de leurs commentaires sur l'acceptation de points de données spécifiques et, dans le cas contraire, sur les raisons pour lesquelles ils ne sont pas acceptés.

3.c. Calendrier de collecte des données

L'UNICEF entreprendra chaque année une consultation annuelle par pays, probablement entre décembre et janvier, afin de permettre l'examen et le traitement des commentaires reçus afin de respecter les échéances mondiales de déclaration des ODD.

3.d. Calendrier de diffusion des données

Mars 2021

3.e. Fournisseurs de données

Bureaux nationaux de statistique (dans la plupart des cas)

3.f. Compilateurs des données

UNICEF

3.g. Mandat institutionnel

L'UNICEF est responsable du suivi mondial et de l'établissement de rapports sur le bien-être des enfants. Il fournit une assistance technique et financière aux États membres pour les aider à recueillir des données de qualité sur le mariage d'enfants, notamment par le biais du programme d'enquête auprès des ménages MICS soutenu par l'UNICEF. L'UNICEF compile également des statistiques sur le mariage d'enfants dans le but de mettre à la disposition du public des ensembles de données comparables au niveau international, et il analyse les statistiques sur le mariage d'enfants qui sont incluses dans les publications pertinentes fondées sur des données, y compris dans sa publication phare, *The State of the World's Children*.

4.a. Justification

Le mariage avant l'âge de 18 ans est une violation fondamentale des droits de l'homme. Le mariage d'enfants compromet souvent le développement d'une fillette en entraînant une grossesse précoce et l'isolement social, en interrompant sa scolarité, en limitant ses possibilités de carrière et d'avancement professionnel et en la plaçant dans une situation de risque accru de violence conjugale. Dans de nombreuses cultures, il est attendu des filles qui atteignent la puberté qu'elles assument les rôles associés à la féminité. Il s'agit notamment de s'engager dans une union et de devenir mère.

La pratique du mariage précoce ou d'enfant est une manifestation directe de l'inégalité des sexes.

La question du mariage d'enfants est abordée dans un certain nombre de conventions et d'accords internationaux. Bien que le mariage ne soit pas directement mentionné dans la Convention relative aux droits de l'enfant, le mariage d'enfants est lié à d'autres droits — tels que le droit à la liberté d'expression, le droit à la protection contre toutes les formes d'abus et le droit d'être protégé contre les pratiques traditionnelles néfastes.

4.b. Commentaires et limites

Il existe des outils et des mécanismes de collecte de données que les pays ont mis en place pour suivre la situation en ce qui concerne cet indicateur. Les modules utilisés pour recueillir des informations sur l'état matrimonial chez les femmes et les hommes en âge de procréer (15-49 ans) dans l'EDS et le MICS ont été entièrement harmonisés.

La mesure du mariage d'enfants est de nature rétrospective par conception, englobant l'âge au premier mariage chez une population qui a terminé la période de risque (c.-à-d. les femmes adultes). Bien qu'il soit également possible de mesurer l'état matrimonial actuel des filles de moins de 18 ans, de telles mesures permettraient de sous-estimer le niveau de mariage d'enfants, car les filles qui ne sont pas actuellement mariées peuvent encore le faire avant l'âge de 18 ans. Pour plus de détails sur l'interprétation et les pièges courants de cet indicateur, consulter : (en anglais) A Generation to Protect: Monitoring violence exploitation and abuse of children within the SDG framework (UNICEF 2020).

4.c. Méthode de calcul

Nombre de femmes âgées de 20 à 24 ans qui se sont mariées ou étaient en couple avant l'âge de 15 ans (ou avant l'âge de 18 ans), divisé par le nombre total de femmes âgées de 20 à 24 ans dans la population, multiplié par 100

4.d. Validation

Un vaste processus de consultation est entrepris pour compiler, évaluer et valider les données provenant de sources nationales.

Le processus de consultation a sollicité des commentaires directement des bureaux nationaux de statistique, ainsi que d'autres agences gouvernementales responsables des statistiques officielles, sur la compilation des indicateurs, y compris les sources de données utilisées, et l'application de définitions, de classifications et de méthodologies convenues au niveau international pour les données de ces sources. Les résultats de cette consultation nationale sont examinés par l'UNICEF en tant qu'agence dépositaire. Une fois examinés, des commentaires sont mis à la disposition des pays sur l'acceptation ou non de points de données spécifiques et, s'ils ne sont pas acceptés, sur les raisons.

4.e. Ajustements

Sans objet

4.f. Traitement des valeurs manquantes (i) au niveau national et (ii) au niveau régional

• Au niveau national :

Lorsque les données d'un pays sont totalement manquantes, l'UNICEF ne publie aucune estimation nationale

• Aux niveaux régional et mondial :

La moyenne régionale est appliquée aux pays de la région dont les valeurs sont manquantes aux fins du calcul des agrégats régionaux uniquement, mais n'est pas publiée en tant qu'estimations nationales.

Page: 4 of 6

Les agrégats régionaux ne sont publiés que lorsqu'au moins 50 % de la population régionale du groupe d'âge concerné est couverte par les données disponibles.

4.g. Agrégations régionales

Les agrégats mondiaux sont des moyennes pondérées de toutes les sous-régions qui composent le monde. Les agrégats régionaux sont des moyennes pondérées de tous les pays d'une région donnée.

4.h. Méthodes et instructions à la disposition des pays pour la compilation des données au niveau national

Les pays recueillent des données sur le mariage d'enfants par le biais d'enquêtes auprès des ménages telles que les EDS ou les MICS soutenues par l'UNICEF. Dans certains pays, ces données sont également recueillies par le biais d'autres enquêtes nationales auprès des ménages.

4.i. Gestion de la qualité

Le processus qui sous-tend la production de statistiques fiables sur le mariage d'enfants est bien établi au sein de l'UNICEF. La qualité et le processus conduisant à la production de l'indicateur 5.3.1 des ODD sont assurés en travaillant en étroite collaboration avec les bureaux de statistique et d'autres parties prenantes concernées, par le biais d'un processus consultatif.

4.j. Assurance de la qualité

L'UNICEF gère la base de données mondiale sur le mariage d'enfants, qui est utilisée pour les rapports sur les ODD et autres rapports officiels. Avant l'inclusion d'observations dans la base de données, celles-ci sont examinées par les points focaux techniques au siège social de l'UNICEF afin de vérifier la cohérence et la qualité générale des données. Cet examen est basé sur un ensemble de critères objectifs afin de garantir que seules les informations les plus récentes et les plus fiables sont incluses dans les bases de données. Les critères sont les suivants : les données de base doivent inclure une documentation appropriée; les valeurs des données doivent être représentatives au niveau de la population nationale; les données sont recueillies en utilisant une méthodologie appropriée (p. ex., l'échantillonnage); les valeurs des données sont basées sur un échantillon suffisamment large; les données sont conformes à la définition standard de l'indicateur, y compris le groupe d'âge et les concepts, dans la mesure du possible; les données sont plausibles en fonction des tendances et de la cohérence avec les estimations précédemment publiées/déclarées pour l'indicateur.

4.k. Évaluation de la qualité

Des contrôles de cohérence et de qualité des données sont régulièrement effectués pour valider les données avant leur diffusion

5. Disponibilité des données et désagrégation

Disponibilité des données :

Des données comparables sur cet indicateur sont actuellement disponibles pour 126 pays

Séries chronologiques :

Au niveau national, les dernières données disponibles pour l'indicateur 5.3.1 sont publiées. Aux niveaux régional et mondial, les estimations de séries chronologiques sont publiées pour des intervalles de 5 ans à partir de 2000.

Désagrégation:

Aucune

6. Comparabilité / Dérogation des normes internationales

Sources des divergences :

Les estimations compilées et présentées au niveau mondial proviennent directement des données produites au niveau national et ne sont pas ajustées ou recalculées.

7. Références et documentation

(Toutes les références sont en anglais)

URL:

data.unicef.org

Références:

https://data.unicef.org/topic/child-protection/child-marriage/

https://data.unicef.org/resources/a-generation-to-protect/

Page: 6 of 6